

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3886

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Travaux de création d'un réseau séparatif eaux pluviales - Rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **156**

Date de convocation du Conseil : **vendredi 5 avril 2013**

Secrétaire élu : **Monsieur Marc Augoyard**

Compte-rendu affiché le : **lundi 22 avril 2013**

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3886**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Mions

objet : **Travaux de création d'un réseau séparatif eaux pluviales - Rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis quelques années, la Commune de Mions connaît des inondations. Afin de remédier à cette situation, le schéma directeur d'assainissement 1992, mis à jour en 2007, prévoit un ensemble de travaux dont la création d'un réseau séparatif "eaux pluviales" dans les rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur. Il s'agit de construire, sur 2 565 mètres linéaires, un collecteur en béton armé de dimensions variables (Ø 800, Ø 1000, A 180 et A 210).

Cette opération s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014.

Pour assurer le financement des travaux, une délibération n° 2011-2437 du Conseil du 12 septembre 2011 a été adoptée, individualisant 4°604°000€ TTC sur l'opération n° P21O2445 à partir de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales.

Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises Nouvetra/Albertazzi/Stracchi/Rampa.

Pendant l'exécution des travaux de nombreuses contraintes, non identifiées pendant la phase de préparation, du projet ont émergé :

- mauvaise tenue de la structure de chaussée en place qui se dégrade entièrement pendant la réalisation des travaux de pose de réseau. Ceci oblige à réaliser les réfections provisoire et définitive de chaussées au-delà de l'emprise de la tranchée (sur toute l'emprise de voirie),

- obligation de réaliser des diagnostics amiante des chaussées,

- identification d'une canalisation d'eau potable, hors service, invisible en surface et implantée en partie sur l'emprise de la canalisation à créer,

- présence d'un réseau EDF HTA dont l'emprise contraint l'entreprise à :

- . commander une consignation journalière auprès d'EDF pendant les périodes de réalisation des travaux,

- . déposer et reposer une canalisation d'assainissement,

- déplacement d'une chambre France Télécom,

- modification, à certains endroits, du tracé de la canalisation avec, comme conséquence, la réalisation des opérations de terrassement au droit de certains espaces verts (y compris la dépose et la replantation de plusieurs arbres),

- réalisation des masques.

L'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme de 1 189 165 TTC est donc nécessaire pour ces travaux portant l'autorisation de programme à 5 793 165 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales à Mions.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales pour un montant de 1 189 165 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O2445, selon l'échéancier suivant : 1 189 165 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 793 165 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.